Centre Communal d'Action Sociale

N° 35/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 3 septembre 2026

Date de la convocation : 28/08/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme GASTON-REAU Gisèle
Mme BERIOUX Emmanuelle
Mme PAGÈS Sonia
M. BAUDASSÉ Joël
Mme LAURENT Dominique

Absents excusés :
M. BESSON Pascal
M. MELIN Thierry

2- SEJ : Gestion et coordination de l'accueil périscolaire de Busset pour l'année 2026 (annexe 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités de partenariat entre la Commune de Busset et le CCAS de Saint-Yorre en ce qui concerne la gestion et la coordination de l'accueil périscolaire municipal de Busset pour l'année 2026 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :
- D'adopter ladite convention présentée en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 04/09/2026,

Le Président,

Joseph KUCHNA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * MAIRIE 03270 ST YORRE *

Le secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 10/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260910-DELIB35_26-